

**Faire le Grand Paris. Avis des habitants consultés en  
1859, Nathalie Montel. Rennes, PUR, 2012, 441 p.**

Frédéric Saly-Giocanti

► **To cite this version:**

Frédéric Saly-Giocanti. Faire le Grand Paris. Avis des habitants consultés en 1859, Nathalie Montel. Rennes, PUR, 2012, 441 p.. 2013. hal-02934852

**HAL Id: hal-02934852**

**<https://hal-upec-upem.archives-ouvertes.fr/hal-02934852>**

Submitted on 9 Sep 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Frédéric Saly-Giocanti**

## **Faire le Grand Paris. Avis des habitants consultés en 1859, Nathalie Montel. Rennes, PUR, 2012, 441 p.**

Avant 1860, la ville de Paris avait pour limites administratives le tracé de l'ancien mur dit des fermiers généraux, enceinte sommaire, à motivation fiscale, qui ne fut d'ailleurs totalement achevée que sous le Consulat. Pour protéger militairement Paris, il avait été décidé à l'initiative de Thiers, alors chef du gouvernement, de construire un réseau de fortins suburbains et une ligne de fortifications défensives dont le tracé, débordant largement les limites de la ville, correspondait aux actuels boulevards extérieurs. Une fois les crédits votés en 1841, la construction des ouvrages de cette ligne fut rondement menée. La zone entre ville et « fortifs » avait vu se développer une activité économique intense. La question de l'extension des limites de Paris jusqu'à cette ligne avait été discutée mais ne fut tranchée que par un décret impérial du 9 janvier 1859 qui décidait de cette extension mais, selon une pratique assez récente, l'assortissait de la mise en place d'une enquête publique auprès des habitants concernés, comme il en existait depuis longtemps pour la création des établissements insalubres ou dangereux et comme la pratique en avait été progressivement étendue, avec des fortunes diverses, depuis la fin de la Restauration.

Cette extension concernait en tout ou en partie le territoire de nombreuses communes: huit disparaissaient par intégration totale ou partielle à Paris (Passy, Auteuil, Batignolles-Monceau, Montmartre, La Chapelle, La Villette, Belleville, Charonne, Bercy, Vaugirard et Grenelle), treize étaient amputées de portions plus ou moins étendues de leur territoire (Neuilly, Clichy, Saint-Ouen, Aubervilliers, Pantin, Prés-Saint-Gervais, Saint-Mandé, Bagnole, Ivry, Gentilly, Montrouge, Vanves, Issy). Ces annexions étaient vécues par certains milieux d'opposition comme une extension de la gestion d'exception, centralisée et autoritaire, qui était celle des affaires municipales parisiennes, ce qui était discutable car la nomination des maires avait été étendue à toutes les communes du département de la Seine par la loi du 5 mai 1855. D'autres mettaient en évidence la volonté d'étendre à la « petite banlieue », ouvrière et remuante, la surveillance policière rigoureuse qui caractérisait Paris ; c'était en effet une des motivations explicites et avouées de cette extension. L'organisation d'une enquête (purement consultative) peut être vue comme l'expression d'une volonté libérale d'entendre l'opinion des populations concernées sans que soit mis en cause le principe de la décision. Le climat politique de 1859 pourrait contribuer à expliquer une telle ambiguïté, quand l'Empereur semble hésiter entre raidissement autoritaire, consécutif à l'attentat d'Orsini, et fuite en avant vers des choix « libéraux », bientôt attestée par l'entrée en guerre contre l'Autriche, garante de l'ordre réactionnaire hérité du Congrès de Vienne.

L'enquête, « consultation urbaine sans précédent » comme l'écrit Nathalie Montel dans une longue introduction très solidement documentée, au plus près des sources, fut sérieusement conduite dans les 29 communes (Paris compris) affectées par le projet. Quelles étaient les caractéristiques de ce projet que l'enquête ne modifia en rien ? Parmi ces communes, certaines étaient totalement intégrées à Paris comme Montmartre, La Villette, Belleville (57000 habitants, 13e ville de France), Vaugirard ou Passy, d'autres étaient amputées d'environ une moitié de leur territoire comme Saint-Mandé, Ivry, Gentilly, Neuilly, d'autres enfin n'étaient touchées que marginalement comme Vanves, Issy ou Pantin. Parfois, des lambeaux résiduels de communes annexées étaient dévolus à une des communes subsistantes. Naturellement les arrondissements parisiens étaient aussi concernés. Ce fut l'occasion non seulement de modifier leur numérotation mais aussi et surtout de découper des arrondissements trop étendus (trois arrondissements seulement se partageaient le sud de la Seine) en les fusionnant avec les nouvelles extensions de Paris : de là datent les découpages qui, par exemple, ont créé nos arrondissements actuels 5, 6, 7, 13, 14 et 15.

La population, prévenue par voie d'affiches officielles (à vrai dire assez peu nombreuses), fut conviée à venir présenter ses observations (ou « dire ») en mairie pendant deux semaines, du dimanche 13 au dimanche 27 février 1859. Ces observations, recueillies par des commissaires spécialement désignés à cet effet (tous des notables, magistrats et propriétaires notamment), étaient consignées sur des registres qui ont été conservés et dont l'ouvrage publié de très larges extraits (266 pages sur un total de 445 pages, soit 339 témoignages sur les 1260 conservés). Le nombre des observations faites individuellement ou collectivement par les habitants fut assez important, mais 1260 témoignages, même si certains sont collectifs, c'est bien peu au regard de la population concernée qui dépassait le million de personnes. Ces observations ne traduisaient en général que l'opinion de citoyens (presque aucune citoyenne ne s'est exprimée) ayant une position établie dans la société : industriels, commerçants et propriétaires. Rarement on repère une pétition ouvrière et bien souvent à l'appui d'une protestation patronale. Plus d'une fois la partialité des commissaires, acquis aux projets du gouvernement, fut mise en cause.

Néanmoins, ces observations des administrés apportent des renseignements sur les types d'activité des zones appelées à être annexées à Paris et sur les intérêts antagonistes des différents groupes sociaux et professionnels concernés. Mais aussi, elles témoignent du mécontentement très large que le projet gouvernemental suscitait. De mécontentement politique, pas de traces dans un cadre aussi fermement défini que celui de l'enquête, sous la surveillance directe de personnages totalement acquis au régime et à ses décisions. Mais le mécontentement fiscal s'est exprimé avec la plus grande vigueur. La principale objection fut que l'inclusion à la ville de Paris des communes de la petite banlieue soumettrait les établissements établis sur le territoire de celles-ci à des droits d'octroi très élevés, renchérissant les coûts de fabrication et acculant les entreprises à la ruine. D'autant que, au-delà de la nouvelle barrière d'octroi, ne manqueraient pas de se développer des entreprises concurrentes favorisées par un moindre coût des marchandises et matériaux. D'où la demande fréquente, si le projet devait quand même être adopté, de différer de quelques années la mise en application des taxes d'octroi parisien, ou, chez certains autres pétitionnaires, la demande d'exempter telle ou telle marchandise nécessaire à leur activité.

À ces presque universelles récriminations des entrepreneurs s'opposent quelques témoignages d'approbation, venant souvent de propriétaires résidents. Plusieurs invoquent l'avantage d'être gérés par Paris, commune plus riche et qui pourra consacrer aux équipements communaux des moyens plus importants que ceux alloués par les communes suburbaines, plus pauvres. D'où des rêves d'embellissements haussmanniens. D'autres mettent l'accent sur les nécessités de l'hygiène pour assainir et de l'ordre public pour surveiller et punir dans des bidonvilles avant la lettre, comme celui de Montrouge et ses « mares fangeuses », ses « bourbiers infects », ses « cloaques affreux d'où s'exhalent des émanations fétides », ses « miasmes délétères [...] qui nuisent essentiellement aux intérêts des malheureux propriétaires parqués au milieu de ces boues » (p. 322). D'autres encore évoquent le renchérissement des terrains à bâtir, désormais à l'intérieur de la capitale, argument que d'autres récusent en pointant du doigt la dévalorisation de terrains désormais moins attractifs que les terrains plus vastes et mieux situés des nouveaux quartiers parisiens.

Bien que partiel, orienté et parfois censuré par ses organisateurs, le recueil de témoignages d'opinion sur le projet d'extension de Paris de 1859 est un document historique important qui permet de bien percevoir certaines des contradictions d'intérêt qui traversaient la société urbaine et suburbaine de la capitale. Le grand mérite de l'ouvrage est de mettre à la disposition des lecteurs les passages les plus significatifs de ces témoignages, remarquablement commentés et mis en perspective historique par N. Montel. Des cartes d'époque ou de facture actuelle permettent de repérer sur le terrain les modifications territoriales induites par la décision impériale de 1859, entrée en vigueur le 1er janvier 1860.

*Frédéric Saly-Giocanti - Université Paris I, Centre d'Histoire Sociale du XXe siècle*